

RIFSEEP au CNRS : Le SNPTES obtient une réponse du ministère Le 16 septembre 2016, par voie de [communiqué de presse](#), le SNPTES dénonce l'attitude du CNRS qui, malgré l'attribution, par le ministère, d'un complément budgétaire dédié à la mise en œuvre du RIFSEEP, refuse d'augmenter les montants minimums de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

Pour mémoire, cette indemnité qui sera mensualisée remplacera la PPRS et la PFI, au plus tard le 1er septembre 2017 (voir [article du SNPTES](#)).

Ce désaccord persistant a conduit le SNPTES à adresser un courrier à la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La réponse du directeur de cabinet (courrier d'Olivier NOBLECOURT, directeur de cabinet) ne laisse planer aucun doute : "*Les établissements publics scientifiques et technologiques ont été informés de ces dispositions ainsi que des conclusions de l'agenda social de l'enseignement supérieur [et de la recherche], parmi lesquelles figure l'engagement de travaux visant à la convergence indemnitaire entre les filières ITA, ITRF et administrative [administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur]*".

Le SNPTES a toujours déclaré qu'il accepterait de discuter du RIFSEEP uniquement si sa revendication d'un alignement par le haut des régimes indemnitaires notamment des ITRF et ITA était prise en compte.

Le directeur de cabinet rappelle également que "*la mise en œuvre d'un dialogue social de qualité est essentielle à la mise en œuvre du RIFSEEP*". Le SNPTES espère que la direction du CNRS tiendra compte de ces remarques.

**Le SNPTES fera preuve d'un esprit constructif** en participant à la réunion intitulée "*Suite séminaire RIFSEEP*", programmée le 1er février 2017, mais **il reste déterminé à faire prendre en compte l'engagement ministériel d'une convergence indemnitaire.**